



Caution non rendue par cabinet immobilier après déménagement

Par **kaya**, le **03/03/2008** à **15:12**

j'ai loué pendant 10 ans une habitation directement à un particulier, à qui je versais mon loyer, et qui a encaissé la caution, celle-ci devant m'être rendue à mon départ. Or, cette personne est décédée, et les héritiers (je suppose...) ont décidé de donner la gestion de l'habitation à un cabinet immobilier. J'ai déménagé, et le cabinet m'a bien confirmé que j'allais recevoir ma caution. Cela fait maintenant 4 mois! et chaque fois je les relance, mais ils disent qu'ils ne peuvent rien faire car c'est les propriétaires qui n'envoient pas l'argent. Mais moi ça m'est égal! n'est-ce pas leur problème? On m'a conseillé d'instruire un dossier sur le plan civil à un juge d'instance, en demandant dommages et intérêts. Pouvez-vous m'aider? Quel recours puis-je avoir? j'ai dit au cabinet que j'allais passer par la justice, et ils m'ont que ça ne posait pas de problèmes! merci